



FICHES PROJETS

n°9

DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES

INTRODUCTION

Les devantures ou enseignes commerciales participent de l'animation des centres de nos villes et de nos bourgs. Elles ont pour vocation de capter le regard du passant, de le séduire. Pour autant, elles répondent à certaines règles d'équilibre des façades et de respect de la trame urbaine. Lorsqu'elles sont mal intégrées, elles éventrent des façades et rendent le parcellaire existant illisible.

Dans le centre-bourg, il est préférable de créer plusieurs petites devantures plutôt qu'une seule qui souvent « éventre » la trame urbaine.



Plusieurs ouvertures, pour un seul magasin.

Les devantures anciennes

Avant d'envisager tout projet de devanture commerciale, il est important de **comprendre l'existant** afin de pouvoir apprécier d'éventuelles évolutions techniques et architecturales.

La première question à se poser est la question de **la conservation** ou non de la devanture ancienne existante. Les devantures anciennes, la plupart du temps en bois, possèdent souvent une écriture riche en décors. Elles contribuent à la qualité du cadre de vie. On essaiera donc toujours de les conserver, de les entretenir ou de les restaurer.

On conservera les éléments anciens composant la façade de l'ancienne vitrine comme **les pilastres, arcades, encadrements en pierre ou en brique, les modénatures**. Ces éléments enrichissent le vocabulaire de la future vitrine restaurée. Ils participent de la trame urbaine des maisons de ville et animent les façades des centres-bourgs.

Les panneaux, moulures, décors en bois présents sur les devantures devront être préservés. **Les pièces abîmées (moulures...) ou manquantes pourront être remplacées** dans l'esprit de la devanture existante. On prêtera une attention particulière à l'écriture même de la menuiserie (section, profils, et proportions).

Ces devantures seront peintes dans une couleur tenant compte des façades environnantes existantes. On évitera des teintes trop criardes. Les enseignes, lorsqu'elles sont peintes, devront être proportionnées à la devanture afin qu'elles n'envahissent pas trop les surfaces de boiseries. L'utilisation de typographies simples est préférable à un lettrage trop maniéré. L'éclairage devra être discret.



Ecriture bois sur cette devanture.



Devanture contemporaine et sa porte latérale indépendante.

Deux types de devantures anciennes

Autrefois, l'échoppe s'ouvrait sur la rue avec des ouvertures en forme d'arcades, où des murets aménageaient les comptoirs du commerce. Les fonctions d'habitat, d'artisanat et de commerce étaient toutes imbriquées. **La vitrine dite en feuillure** occupée l'espace vide formé par la baie.

Avec l'évolution des modes de vie et des moyens techniques, le commerce devient exclusivement un lieu de vente. Des grands vitrages, l'usage du fer forgé, l'utilisation de coffrages ornés et moulurés réinventent l'architecture commerciale. **La devanture est alors posée en applique** sur la façade de l'immeuble ou la maison comme un décor.

- **La devanture posée en feuillure s'insère à l'intérieur du percement existant.** Cela permet une intégration parfaite de celle-ci au bâtiment et cela évite « le placage » de cette dernière.
- **La devanture est posée en applique sur la façade.** Cette solution, la plupart du temps en bois, propose un habillage qui enveloppe l'ensemble du rez-de-chaussée de la façade. Les vitrines sont alors débordantes par rapport au nu de la façade. Composée par un ensemble menuisé en bois souvent riche en décors, ce type de vitrine intègre l'enseigne, mais également les pilastres.



Devanture en feuillure



Elle s'intègre à l'intérieur de chaque percement existant. La lisibilité de la baie est conservée.



Devanture en applique



La vitrine en bois s'adosse sur la façade

RECOMMANDATIONS

- Il s'agit de mettre à profit l'existant au maximum.
- Il faudra respecter les percements existants et les modénatures.
- La devanture, même si le commerce s'étend au premier étage, restera localisée uniquement au rez-de-chaussée.
- Dans le tissu étroit des centres-bourgs, il est préférable parfois de créer plusieurs devantures commerciales pour un seul magasin plutôt qu'une seule.
- Lorsque cela est possible, il est préférable de ne pas englober la porte d'entrée de la maison de ville dans la devanture du magasin.
- Il faudra éviter les caissons extérieurs en saillie pour rideau de protection métallique. Privilégier les rideaux de protection situés à l'intérieur du magasin.
- On privilégiera les matériaux comme le bois, l'aluminium ou le fer pour les devantures tout en conservant les modénatures existantes de pierres ou de briques.
- Le projet de devanture pourra impliquer un travail de remise en état de la façade originelle (nettoyage des pierres, pose d'un enduit).
- L'éclairage de la vitrine doit être simple et pensé au moment du projet.

Les nouvelles devantures et la trame urbaine des centres-bourgs

On constate depuis les années 50 une perte de qualité dans les devantures des magasins. Le principe de collage de l'élément sans se préoccuper de l'existant, la surabondance de signalétique, l'apparition de matériaux nouveaux, et la mauvaise intégration aux bâtiments ont appauvri le caractère des devantures. Le projet de devanture est un projet architectural à part entière. Il est déterminé en fonction de la nature de l'activité que le commerce abrite, mais également par le contexte urbain dans lequel il s'intègre.

Les devantures doivent s'inspirer du caractère de la maison sinon elles risquent de sembler rapportées sur la façade plutôt qu'intégrées. Le bois reste le matériau privilégié, car il s'adapte à tous les styles.

Les lignes de compositions des rues

Les constructions composant les centres des bourgs obéissent à certaines règles. Elles intègrent des travées, régulières ou non, des percements, une unité qu'il faut prendre en compte. **Des lignes verticales** reprennent le parcellaire urbain et rythment les façades des rues. **Des lignes horizontales** sont créées au travers des proportions et des alignements des ouvertures. L'ensemble de ces lignes constitue le socle d'une composition urbaine de qualité qu'il faut préserver pour un meilleur cadre de vie. De plus, Il est important avant tous travaux sur une devanture de magasin de considérer le style, les matériaux, la couleur, l'époque de construction de l'immeuble ou de la maison de ville.

Les devantures des magasins qui contribuent à l'image des rues des centres-bourgs doivent s'inscrire dans la trame urbaine. La trame urbaine est constituée de lignes verticales et horizontales de composition. Respecter ces lignes, c'est maintenir des ensembles urbains cohérents.



La trame urbaine de maison de ville au travers de ces lignes verticales. On remarque que la vitrine préserve la trame de la rue.



Ici la régularité des ouvertures, où allèges et linteaux sont alignés, crée des lignes horizontales composant les façades des rues.

Des exemples à suivre...



Le marquage avec des piédroits évite une devanture trop grande pour le rez-de-chaussée de cette large maison de ville.

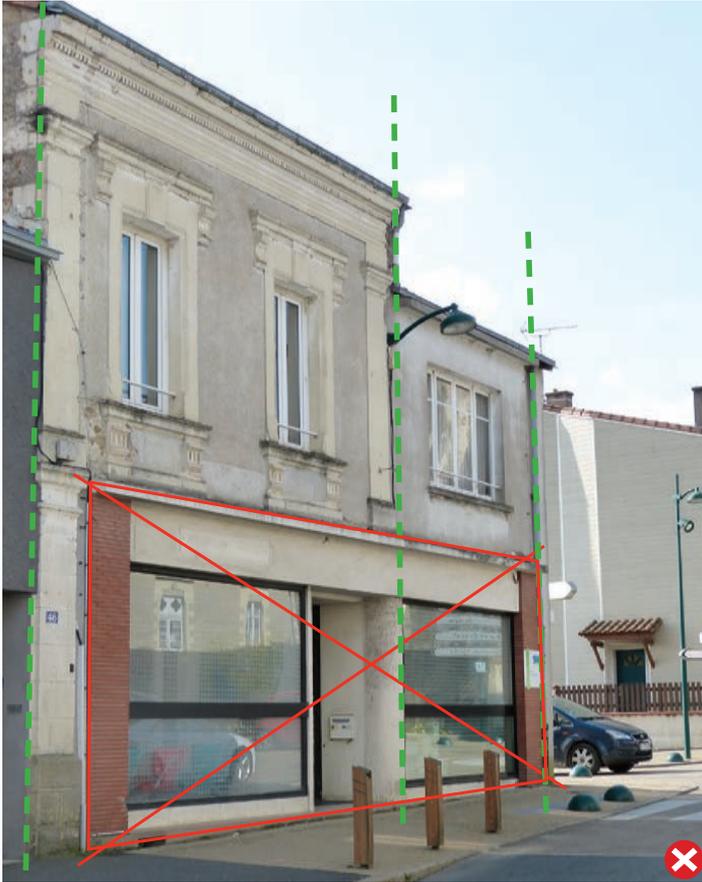


La succession de deux devantures pour un même magasin évite d'éventrer la façade.

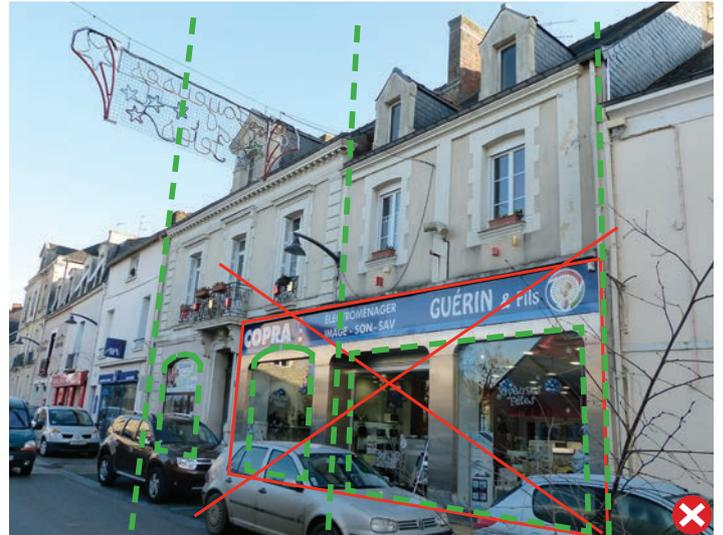


Une devanture par maison respectant ainsi la trame urbaine.

Des exemples à proscrire...



La vitrine ignore la trame urbaine. Cette maison à l'ordonnancement néo-classique a perdu son écriture urbaine. Le style de la maison, les modénatures existantes, l'époque, mais également le contexte (bâtiment voisin) n'ont pas été pris en compte dans le projet.



La vitrine nie la trame urbaine de ces deux maisons de ville. Elle entrave la composition.



Un projet de vitrine doit considérer l'ensemble de la maison. Le style, les matériaux, le dessin et la couleur n'ont pas été pris en compte dans ce projet de devanture.

Les enseignes

Les enseignes doivent faire l'objet d'une attention particulière. De leur organisation judicieuse et de la qualité du traitement découlera l'image attractive ou non de l'édifice.

La manière de signifier la présence et la nature d'un commerce est importante à la fois pour la qualité du cadre de vie urbain, et pour l'image même de l'établissement concerné. Les enseignes, quelles soient en drapeau (perpendiculaire à la façade du magasin) ou en applique (souvent au-dessus de la vitrine, le long de la façade) sont des éléments d'identification du magasin. La publicité et les enseignes obéissent à la réglementation. Elles font l'objet dans certains cas d'une autorisation préalable. Il faut donc se renseigner en mairie avant toute décision d'implantation.

ON PRÉFÉRERA ÉVITER

La surabondance des signes nuit à la qualité, à la lisibilité et au prestige du message que l'on veut faire passer :

- Les caissons qui alourdissent la composition de la vitrine.
- Les lettrages sur-dimensionnés dont les proportions peuvent nuire au résultat.
- Des enseignes de type drapeau de trop grandes tailles (éviter les gros placards).
- Les couleurs criardes.
On utilisera plutôt des couleurs s'harmonisant avec celle de la devanture.
- Les enseignes lumineuses trop agressives.
- Porteuses de signification, les enseignes doivent :
 - Être conçues et s'implanter en respectant la devanture existante.
 - Utiliser un graphisme simple et lisible. Les lettres peuvent être peintes, découpées ou même forgées. Dans le cas de lettres forgées et découpées, elles seront fixées les unes aux autres par une lisse.
 - Être réalisées dans un matériau durable.